



Thiré le 19 Août 2014
Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Mardi 26 août 2014
A 20h30

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 21 juillet 2014 ;
- Programme Voirie 2014 : Décision Modificative (redistribution dans le programme des crédits votés pour acquisition de panneaux de voirie) ;
- Demande de subvention « Amendes de Police » 2015 en vue de réaliser l'aménagement de sécurité avec création d'un chemin piétonnier route de Sainte-Hermine ;
- Reprise et mise en conformité du passage surélevé rue du stade ;
- Clôture de la régie de recettes de la garderie suite aux différents vols et sur recommandation du receveur municipal ;
- Demande de décharge de responsabilité du régisseur camping suite à la dernière effraction ;
- Indemnité de résidence locative pour les instituteurs 2014 (IRL)
- SyDEV : convention de groupement de commandes pour « l'acheminement et la fourniture d'énergie électrique. » ;
- Questions Diverses.

La Maire,
Catherine DENFERD



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 26 Août 2014

Le vingt-six Août deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 19 août 2014

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, PHILIPPEAU Christine, RIVASSEAU Magalie ; Messieurs CERISIÉ Rémy, CHARRIER Loïc, FAIVRE Bruno, GAUTIER Laurent, GAUTREAU Dominique, JOLLY Guillaume.

Excusés : Messieurs COLIN Guillaume, FORGERIT Fred.

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame MENANTEAU Isabelle a donné pouvoir à Catherine DENFERD,
Madame HUG-GRATON Patricia a donné pouvoir à BARBESANT Nadège,

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur GAUTIER Laurent

En début de séance, Madame la maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour :

- **L'achat d'un Karcher auprès du CIAS de Sainte-Hermine**

Le compte - rendu du 21 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec rectification demandée par Monsieur Laurent GAUTIER, sur l'adoption de la motion présentée par l'Association des Maires de France qui compte tenu du vote a été approuvée.

Objet 52 : Programme Voirie 2014 : Décision Modificative 3/2014.

Pour l'acquisition de panneaux de signalisation et de matériel de voirie, un compte spécifique au programme 18 « Acquisition de Matériel » existe. Hors cet article est dépourvu de crédit.

Madame le Maire propose de redistribuer les crédits du programme « Acquisition de matériel » comme suit :

Programme Acquisition de Matériel

Compte 2184 Acquisition de mobilier	- 4 000 €
Compte 21578 Matériel et outillage de voirie :	+ 4 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la décision modificative ci-dessus.

Objet 53 : Demande de subventions « Amendes de police » et « Aménagement Sécuritaire » 2015 pour la réalisation d'un chemin piétonnier route de Sainte-Hermine.

Madame le Maire présente à l'assemblée, le projet d'aménagement sécuritaire sur la RD 8 (Route de Sainte-Hermine). L'entrée du bourg de la commune sur la RD 8 en provenance de Sainte-Hermine présente une sortie de courbe longue longeant deux lotissements.

L'absence de bordures et de trottoirs rend les déplacements dangereux aux abords des lotissements pour les piétons, phénomène accentué dans le virage d'entrée de bourg.

En conséquence, pour assurer la sécurité des piétons le long de la RD 8, il est envisagé de réaliser un cheminement piétonnier en bicouche calcaire sur l'accotement, délimité par une lisse bois. Des marquages en pépite ocre sur la chaussée compléteront cet aménagement.

Le montant estimatif du projet s'élève à 26 100, 00 € hors taxes

Madame le Maire propose d'inscrire les travaux au Budget prévisionnel 2015, avec le plan de financement suivant :

Montant des travaux : 26 100 € hors taxes 31 296 € toutes taxes comprises.

Subventions du Conseil Général :

Amendes de Police Programme 2015 (30% + 15% +5%)	13 040,00 €
---	-------------

Subvention Aménagement de sécurité

Sur RD 8	6 842.50 €
----------	------------

Autofinancement	6 217,50 €
-----------------	------------

Total Hors taxes	26 100,00 €
------------------	-------------

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Autorise Madame le Maire à inscrire au budget prévisionnel 2015 l'aménagement sécuritaire de la RD 8 incluant la création d'un chemin piétonnier ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à présenter les demandes de subventions auprès du Conseil Général comme indiqué sur le plan de financement suivant :

Subventions du Conseil Général :

Amendes de Police Programme 2015 (30% + 15% +5%)	13 040,00 €
---	-------------

Subvention Aménagement de sécurité

Sur RD 8	6 842.50 €
----------	------------

Autofinancement	6 217,50 €
-----------------	------------

Total Hors taxes	26 100,00 €
------------------	-------------

- ✓ Autorise Madame le Maire à réaliser les appels d'offres auprès d'entreprises de travaux publics.

Objet 54 : Reprise et mise en conformité du passage surélevé Rue du Stade.

L'Agence Routière nous a informé que notre passage surélevé rue du Stade n'est pas aux normes. La responsabilité de la commune et de Madame le maire serait engagée en cas d'accident. Il est donc nécessaire de le remettre aux normes. Pour cela, il faut scier les 2 rampants et les allonger.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte et autorise Madame le maire à rajouter au programme voirie 2014 et à la consultation d'entreprises, la mise en conformité du passage surélevé rue du Stade.

Objet 55 : Clôture de la régie de recettes ouverte pour l'encaisse de la garderie municipale.

Suite aux 3 vols par effractions de la mairie, Monsieur le Receveur Municipal conseille la fermeture de l'ensemble de nos régies. Pour les régies photocopies, camping et salle, les personnes dépourvues de carnet de chèques peuvent être en difficulté pour nous régler.

Par contre, la fermeture de la régie garderie est possible. La mairie émettra des titres de paiement payables par chèque, espèces, et/ou chèque CESU. Les sommes seront encaissées directement en perception. Les petites sommes de garderies (garderie occasionnelle moins de 5 H) seraient facturées trimestriellement.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de conserver les régies Salle, Photocopie et Camping,
- autorise Madame le maire à prendre l'arrêté de fermeture de la régie de recettes ouverte pour l'encaisse de la garderie municipale,
- autorise Monsieur le Receveur à encaisser les chèques CESU en règlement des frais de garderie en contrepartie de quoi la commune prendra à sa charge les frais inhérents aux commissions de remises des chèques CESU.

Objet 56 : Demande de décharge de responsabilité pour le régisseur camping suite au vol du 5 août 2014.

Le 5 Août 2014, la commune a été victime d'un troisième vol par effraction. Le barillet de la porte d'entrée de la mairie a été fracturé ainsi que la porte intérieure de la salle du conseil.

La majeure partie des fonds détenus par la mairie étaient en lieu sûr, hormis 52.50 € en espèces d'encaisse de camping.

Madame POUPONNEAU, régisseur du camping, était en vacances, le vol a eu lieu pendant cette période.

Madame POUPONNEAU, en sa qualité de régisseur des recettes est pécuniairement responsable des fonds dont elle a la charge.

Compte tenu de la force majeure des événements décrits ci-dessus, elle sollicite une décharge de responsabilité ainsi que la remise gracieuse des manquements constatés.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de décharger madame POUPONNEAU Béryl de sa responsabilité de régisseur, et lui accorde une remise gracieuse des manquements constatés.

Objet 57 : Indemnité de Résidence Locative pour les instituteurs 2014 (IRL).

Conformément à l'article R.212-9 du code de l'éducation, il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le montant de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs pour l'exercice 2013.

Le conseil doit délibérer car la commune possède une école, mais cette délibération n'a aucun impact financier pour la commune.

	Montant de l'IRL	Part Versée par l'Etat	Complément Communal
IRL de Base	2186,40 euros (soit 182.20 euros/mois)	2186,40 euros (soit 182.20 euros/mois)	Néant
Majoration de 25% (instituteurs mariés sans enfants, mariés, célibataires, veufs ou divorcés avec au moins un enfant à charge)	2733,00 euros (soit 227,75 euros/mois)	2733,00 euros (soit 227,75 euros/mois)	Néant

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote l'indemnité de résidence locative pour les instituteurs tel que présentée ci-dessus.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Objet 58 : Sydev : Convention de groupement de commandes pour « l'acheminement et la fourniture d'énergie électrique ».

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite « loi NOME »,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics, notamment son article 8,

Considérant que Thiré a besoin en matière d'acheminement et de fourniture d'électricité pour le fonctionnement de ses bâtiments : Ecole - Atelier municipal - Mairie, Salle Socio-Culturelle, Stade Municipal et camping,

Considérant qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les consommateurs ne pourront plus continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité pour leurs sites souscrivant une puissance supérieur à 36 Kva (tarifs « jaune » et « vert »),

Considérant dès lors que les collectivités devront souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités et que la mutualisation pour l'acquisition de l'électricité peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'acheminement et la fourniture d'électricité,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire le besoin d'acheminement et de fourniture d'électricité, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SyDEV serait le coordinateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour Thiré au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Madame le maire, le conseil municipal est invité à délibérer et à :

- Décider de l'adhésion de Thiré au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture d'électricité pour une durée illimitée,
- Autoriser Madame le maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Décider du remboursement des frais de gestion exposés par le coordinateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- S'engager à exécuter avec la ou les entreprise(s) retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- S'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Objet 59 : Acquisition d'un karcher pour la commune.

Madame le maire rappelle à l'assemblée qu'en 2013, le conseil municipal avait décidé et délibéré pour l'acquisition d'un karcher d'occasion auprès de CIAS de Sainte-Hermine. Ce karcher est un modèle professionnel eau chaude / eau froide, triphasé. Le prix d'achat avait été fixé à 100 € et n'avait pas été réglé.

Madame le maire demande au conseil municipal de confirmer le déblocage des fonds nécessaires.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise Madame le maire à payer cet achat.

Questions Diverses :

- ✓ Programme voirie 2014 : Monsieur CHARRIER présente à l'assemblée les estimatifs réalisés par l'Agence routière pour le programme voirie 2014 et du CER 2. L'ensemble des travaux étant supérieur à l'enveloppe budgétaire, certains projets sont repoussés en 2015.

Programme voirie 2014 : Il devait initialement comprendre, la rue du Braud, la rue du Chapitre, la voie communale n°9. Le projet de la place de l'église est ajourné.

Le conseil municipal décide de programmer pour 2014 : la rue du Braud et la rue du Chapitre. La réfection de la voie communale n°9 est repoussée à 2015.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Programme Environnement Rural n°2 (CER2) : Un nouveau plan d'aménagement sécuritaire du carrefour rue de la Mairie / rue du Braud incluant un projet de parking sur la pointe herbée est chiffré.

Le conseil municipal accepte ce nouvel aménagement,
autorise Madame le maire à réaliser l'appel d'offre correspondant.

Des réserves sont formulées sur l'emplacement du passage pour piétons. Elle seront revues avec l'agence routière

Projet du parking face à la mairie : L'enveloppe budgétaire du CER 2 n'étant pas suffisante pour réaliser les aménagements des deux parkings, seul le parking de la rue du Braud sera réalisé. Celui de la mairie est repoussé.

- ✓ Vols par effraction de la mairie : Une plainte en gendarmerie et une déclaration à l'assurance ont été déposées à chaque vol par effraction. L'assurance, considérant qu'il s'agit de trois sinistres différents applique la franchise prévue au contrat à chaque déclaration, soit 672 € par sinistre. Madame le maire va contacter l'assurance afin de revoir le contrat d'assurance de la commune. Par ailleurs, un devis a été demandé auprès d'une société de vidéosurveillance, et un courrier auprès des services de la Préfecture pour obtenir un rendez-vous avec un référent sécurité pour la mise en sécurité des locaux de la mairie, l'école et de la salle socio - culturelle.
- ✓ Coupe de bois : Monsieur HERMOUET, rue Georges Clémenceau est candidat pour effectuer la coupe du bois au camping. Il interviendra dès la fin du festival.
- ✓ Feu de déchets verts : Madame le Maire rappelle qu'un arrêté ministériel interdit strictement les feux de déchets verts privés en agglomération en période rouge. En dehors de cette période, des dérogations peuvent être accordées sur autorisation écrite du Maire. Un rappel à la loi sera fait dans le prochain flash info.
- ✓ Mise en vente du locatif 30 rue de la mairie : Les locataires actuels ne sont pas intéressés par l'achat du logement, dont le prix de vente est fixé à 80 000 € net vendeur. Le congé de fin de bail leur sera prochainement adressé par courrier recommandé. Le logement sera ouvert à la vente courant janvier 2015, le bail en cours devant prendre fin au 31 octobre 2015.
- ✓ Festival « Dans les jardins de William CHRISTIE » : L'entreprise en charge de la mise en place de la scène flottante est passée par le camping. Le terrain détrempe par les fortes pluies des semaines précédentes s'est affaissé au niveau de la berge qui est endommagée. Madame le Maire demande au Conseil Général de passer par l'avancée du lavoir pour la reprise de la scène à la fin du festival.
- ✓ Semaine de 4 jours ½ : bus du mercredi : L'horaire du bus emmenant les enfants inscrits au centre de loisirs le mercredi après-midi est fixé à 12h55 par la Communauté de Communes. Les cours terminant à 12h00, la surveillance des enfants sera assurée par Emilie LESAGE de 12h à 13h.
- ✓ Question de Monsieur GAUTIER Laurent : Pourquoi la municipalité n'a-t-elle pas participé aux commémorations de la guerre 14-18 le 1^{er} Août 2014 en faisant sonner le tocsin à 16h00 ?
Plusieurs raisons à cela :
 1. La circulaire du Ministre reçu par la Préfecture a été transmise à la Maison des Communes le 28 juillet 2014 ;
 2. L'Association des Maires l'a transmise en mairie le 31 juillet 2014 à 16h30.
 3. Le 31 juillet à 14h00, Madame le Maire a constaté que la mairie avait été victime d'une seconde effraction. Elle a donc passé l'après-midi à faire les démarches nécessaires auprès de la gendarmerie et des artisans (pour changer la vitre de son bureau cassée).
La secrétaire étant en vacances, Madame le Maire n'a pas ouvert le message de la maison des communes incitant les communes volontaires à prendre un arrêté pour faire sonner le tocsin à 16h00 le 1^{er} août.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

✓ Divers :

- La porte de la salle de réunion du stade de foot est changée et fonctionne. Seul l'enduit d'entourage reste à réaliser.
- Les dernières gouttières de l'église seront revues par l'entreprise MATHONNEAU au retour de leurs vacances, soit courant septembre. L'entreprise en profitera pour revoir les fissures restantes sur le mur d'enceinte de l'école.
- Les plaques d'égout sont reprises devant le café, route de Sainte-Hermine et rue de l'hôpital. Celle de la rue du chapitre sera vue en même temps que la réfection de la rue.
- La cuisine du logement au-dessus de la mairie a été repeinte par Emilie LESAGE. Un devis est en cours pour le changement de la cabine de douche.
- Madame le Maire n'a pas eu de réponse de la société RAGOT concernant la reprise de la rampe d'accès des toilettes publiques place de l'Eglise. Un nouveau courrier recommandé lui sera prochainement adressé.
- La commune va demander à la société BOUDEAUD - BLANCHARD de passer le lamier chemin de Luçon et débroussailler le lotissement les terres douces avant le 9 septembre 2014, date de remise des clefs des locatifs.
- Monsieur CHARRIER souhaite mettre en place une nouvelle journée pour boucher les trous dans les rues, et fait appel aux volontaires.

✓ Prochaines réunions :

Le 2 septembre 2014 à 19h00 : Commission flash info

Le 9 septembre 2014 à 11h00 : remise des clefs des locatifs rue les terres douces

19h00 : Commission CCAS Le compte rendu de la première réunion devra être auparavant réalisé.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>